



Lundi 7 août 2017

Action de dépollution sur l'îlot du Planier en cours : accès au site temporairement interdit par mesure de sécurité

Une action de dépollution sur l'îlot du Planier, situé au large de Marseille, est en cours tout au long de ce mois d'août. **Afin de prévenir tout risque d'accident, durant ces travaux le débarquement sur l'îlot du Planier est interdit à tout public par arrêté préfectoral**. Cette opération est coordonnée par des services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM13), de la Direction Interrégionale de la Mer Méditerranée (DIRM/Phares et Balises) et du Parc national des Calanques.

Situé en cœur marin du Parc National des Calanques, l'îlot de Planier se trouve dans une zone halieutique particulièrement riche, qui lui vaut d'être classé en zone de non prélèvement – où toute pêche professionnelle et de loisir est interdite. La richesse faunistique et la qualité paysagère de ses fonds marins (présence d'épaves) font également de l'îlot un site particulièrement reconnu pour la plongée.



L'îlot de Planier, propriété de l'État, comporte un phare emblématique de la rade marseillaise ainsi que des bâtiments annexes autrefois nécessaires pour son exploitation. Aujourd'hui inoccupés, les bâtiments abritent des vestiges de leur occupation, avec de nombreuses cuves, réservoirs et autres récipients contenant pour partie des hydrocarbures. **Le diagnostic conduit par la DDTM13, à la demande du Parc national des Calanques et avec le concours de la DIRM, a permis d'établir que la majeure partie des contenants se trouvent aujourd'hui dans un état dégradé, susceptible de présenter des risques de fuite.**

Face au risque de pollution accidentelle et d'atteinte à la qualité des milieux marins, les services de l'État ont missionné une entreprise spécialisée pour **l'enlèvement de l'ensemble des produits dangereux** (batteries, bouteilles de gaz) et **une dépollution préventive** consistant à vidanger les fluides polluants encore présents sur l'îlot (près de 4 000 litres de Fuel et 800 litres d'huiles).

Le transfert des fluides est opéré vers un navire par pompage, pour être ensuite acheminé à terre vers des centres agréés de traitement des déchets dangereux. **Par mesure de précaution, un dispositif d'installation de barrières antipollution en mer sera mis en place pour limiter toute fuite potentielle.**

Cette action combinée de différents services publics permettra de neutraliser de manière définitive plusieurs sources de menaces potentielles pour la qualité des espaces marins protégés du cœur de Parc national des Calanques.

Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur – Préfecture des Bouches-du-Rhône

www.bouches-du-rhone.gouv.fr – www.paca.gouv.fr  @prefet13

Bureau de la communication Interministérielle – 04 84 35 40 00